

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 28 FEVRIER 2024**

**Absentes : BRIAND-LEFRANCOIS Aline – BOURDOIS Marie-Laure**

**Secrétaire de séance : STEUNOU-ROQUINARC'H Solène**

\*\*\*\*\*

## **1- POINT SUR LES TRAVAUX**

### **1 –KERPRIN**

L'isolation des sanitaires va être réalisé prochainement à la Structure de Kerprin par l'entreprise Guinamant.

### **2 – VOIRIE CENTRE-BOURG**

Le choix du maître d'œuvre pour la voirie 2024 est prévu le 20 mars prochain. Les travaux consisteront à la mise à niveau des exutoires, gestion de la vitesse et couche de roulement (cette dernière sera refacturée au Département).

## **2-POINT SUR L'ECOLE**

### **REUNION COMMISSION ECOLE ET PERSONNEL**

Suite à la réunion les points suivants sont relevés :

A la cantine, les tables sont déplacées et les effectifs sont rééquilibrés entre les 2 services.

Une formation organisée par le Cdg22 est proposée à l'ensemble du personnel sur le thème suivant : « Accompagner l'enfant sur le temps du repas ».

Les enseignantes vont être sollicitées afin d'échanger avec leurs élèves sur le respect, la politesse etc.

Une chartre sur le sujet a été proposée par la Commission Ecole, celle-ci sera remise aux familles afin d'en prendre connaissance et devra être visée par les élèves + les parents.

2 nouveaux élèves devraient pouvoir être accueillis exceptionnellement à Pâques en classe de TPS suite à la demande des familles.

### **AUDIT DE L'ECOLE DE LANRODEC**

Une évaluation de l'école (tous les 5 ans) doit avoir lieu. Un questionnaire est transmis à destination des enseignantes, parents d'élèves, personnels et élus afin d'évaluer l'école (décembre à janvier) et évaluation extérieure à partir de février (éducation nationale) portant sur les thématiques :

- Apprentissage / parcours élèves,
- Acteur stratégie et fonctionnement de l'école,
- Ecole dans son environnement institutionnel et partenarial.

Les premières réactions permettent de positiver dans la démarche et la résultante.

### 3-POINT SUR LA FIBRE

La pose des fils pour la fibre optique est presque achevée.

Un effort a été fait concernant la coupe de bois mais il reste encore des tronçons à couper sous la fibre.

Afin d'éviter des ruptures de câbles, les propriétaires et locataires sont invités à entreprendre les travaux dans les meilleurs délais.

**Les propriétaires doivent penser à ramasser leurs coupes de bois avant le passage de l'épareuse.**

Branchement : Axione déploie la fibre jusqu'au boîtier répartiteur. Après réception des travaux, les propriétaires pourront contacter leur fournisseur, le commercial les contactera pour les relier au boîtier.

Actuellement, nous n'avons pas de date concernant la réception des travaux.

Se renseigner sur la responsabilité des propriétaires d'arbres ou de boisement en cas de dégâts sur la fibre.

### 4-NUMEROTATION MAISONS

La numérotation de chaque maison est désormais obligatoire dans les communes de moins de 2000 habitants.

L'entreprise AXIONE, en charge de la fibre, en relation avec Aurélie Saintillan a repéré tous les branchements. Elle est sollicitée afin de distribuer les derniers numéros manquants. Ceux-ci seront reportés dans un logiciel « Portail Mairie » puis transmis aux différents services et géolocalisés.

### 5-CIAS / VALORISATION DES METIERS DE L'AIDE A DOMICILE

Le CIAS Leff Armor propose aux élus d'accompagner un aide à domicile sur un créneau de 2 heures à une demi-journée (matin ou après-midi) entre le 18 et le 22 mars prochain.

En effet, ce métier doit être valorisé et concerne de nombreux administrés.

Mesdames Virginie CESBRON et Claudie LE MEUR souhaitent s'y inscrire.

### 6 – RAPPORT SUR LA CLECT

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de 2024 (CLECT).

Il indique que le montant évalué et validé par la CLECT à verser au Leff Armor Communauté sera en 2024 de 14 879.47 €. Cette somme se calcule comme suit :

Aux attributions de compensation 2023, il faut soustraire les charges transférées 2024 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), les cotisations au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), l'ajustement des cotisations d'Assistance au Droits des Sols (ADS) 2023 et l'appel de cotisations ADS 2024.

Attributions de compensation 2023	Charges transférées Ajustement PLUi 2024	Charges transférées 2024 : cotisations SDIS 2024	Ajustement des cotisations ADS 2023	Cotisations ADS 2024	Attribution de compensation 2024	
Versées par le Lac sans SDIS et ADS avec subventions et PLUiH allocation avt modification du prélèvement de la Taxe Professionnelle			Instructions des dossiers d'urbanisme 2022 (réajustement entre l'apport 2022 et le nombre de dossiers instruits en 2022)	Projection de l'instruction des dossiers d'urbanisme 2023	Versée par notre commune au Leff Armor	- <b>+28 7</b> <b>02 €+</b> <b>5512.</b> <b>90-</b> <b>1196.</b> <b>42 €-</b> <b>18 13</b> <b>9 €</b> <b>≡</b> <b>14 87</b> <b>9.47</b> <b>€.</b>
<b>-18 139 €</b>	<b>0</b>	<b>+ 28702 €</b>	<b>-1196.42 €</b>	<b>+ 5512.90 €</b>	<b>14879.47 €</b>	

## 7 – SUBVENTIONS 2024

### SUBVENTIONS :

- FCPCL	1300.00 €
- Club « La Vallée » de Lanrodec	340.00 €
- Amicale Laïque de Lanrodec	155.00 €
- Comice Agricole du canton de Plouagat	305.00 €
- Société de Chasse de Lanrodec	150.00 €
- Association « Les Ribines » de Lanrodec	250.00 €
- Centre « EPIDE » de Lanrodec	50.00 €
- France Adot 22	50.00 €
- Asso Départementale Protection Civile	50.00 €
- Secours populaire	200.00 €
- Mémoire Patriotique Armoricaine	32.00 €
- Breizh Orzel de Lanrodec	32.00 € + 25 € par enfant adhérent
- ADMR	50.00 €
- Association « Sports Boules » de Lanrodec	250.00 €
- Comité d'animations 2024	1300.00 € si feu d'artifice en juillet

### PARTICIPATIONS :

- Centre d'aide alimentaire	1402.00 €
<i>(en fonction du nbre de bénéficiaires : 1023 € en 2023)</i>	

- |   |           |
|---|-----------|
| - Association « Maires de France »                    | 522.07 €  |
| - OCCE Lanrodec (Coopérative Ecole)                   | 1000.00 € |
| - Chenil Service                                      | 1285.04 € |
| <i>(en fonction du nbre d'hbts : 1233.31 en 2023)</i> |           |
| - Cercle Celtique                                     | 1072.00 € |
| - La Ruche des Arts                                   | 1000.00 € |
| - USPL (animateur sportif jusqu'en 2025)              | 1745.00 € |
- 
- 25 € par adhérent scolaire (jusqu'à 18 ans) de la commune aux Associations sportives et culturelles extérieures à Lanrodec pour lesquelles Leff Armor ne contribue pas,
  - 20 € par enfant à partir de la 6<sup>ème</sup> pour les classes de découvertes, voyages dans le cadre scolaire – apprentissage – Chambre des métiers, sur demande des familles,
  - 32 € par Association à but humanitaire auxquelles des personnes de Lanrodec s'investissent - Exemples : SOS Haïti, secours catholique, secours populaire, leucémie espoir, France Adot, Asso des infirmes moteurs et cérébraux des Côtes d'Armor, papillons blancs, ADAPEI, Asso des paralysés de France, AIEH, ADAPEDA, APAJH, comité local pour le logement, Asso UMEH Plouagat (visiteurs des malades en Etablissements Hospitaliers), Creutzfeld-Jacob par hormones de croissances contaminées, Ligue contre le cancer, Solidarité Paysans des Côtes d'Armor, ....
  - 120 € sur demande motivée pour les Associations hors commune qui organisent des animations sportives sur la Commune - : Etoile de Tressignaux, Trailers d'Avaugour),
  - 500 € pour aide au démarrage des Associations d'intérêt publique,
  - 250 € pour autres Associations si demandes,
  - 120 € par sportifs de la commune en déplacement pour épreuves internationales.
- Certaines associations communales pourraient se voir verser la subvention en deux temps, le second versement étant conditionné par le respect de certaines règles quant à l'occupation des lieux de réunions et leurs adhérents. Leur président sera averti par courrier.

## 8-QUESTIONS DIVERSES

- 1- **Course « Etoile de Tressignaux »** :  
La course doit traverser la commune le samedi 2 mars 2024. Le départ est prévu de « Coat an Doc'h » en direction du bourg vers Plouagat. Certains élus et volontaires se chargeront de la sécurité ainsi que certains administrés sollicités par la mairie.
- 2- **Propriété PROTHAIS** :  
Le bornage va avoir lieu la semaine prochaine ; Ainsi les travaux à réaliser sur le bâti existant si nécessaires, vont pouvoir commencer.
- 3- **Echange route communale** :  
Au lieu-dit « Le Clos du Pont » une ancienne route communale avait été cédée par la famille CADORET moyennant un nouveau tracé plus direct vers le village « Le Notoro » (voir plan joint). Cet échange n'avait pas été régularisé en son temps et doit l'être dans le cadre de la succession.  
Le Conseil Municipal autorise le maire à régulariser aux frais de la commune cet échange.
- 4- **PLUiH** :

Un inventaire des éléments patrimoniaux (bâti et naturels) à protéger va être réalisé par Leff Armor. Cet inventaire se fera selon les caractéristiques suivantes :

- Principe de protection des éléments du patrimoine :
  - Identifier et localiser les éléments de paysage : îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier,
- Eléments concernés :
  - Le patrimoine bâti (maison de ville, ferme remarquable, ...),
  - Le petit patrimoine (lavoir, calvaire, etc...),
  - Les forts,
  - Les œuvres d'Art,
  - Les arbres remarquables.
- Ce que la protection implique :
  - Pour les éléments bâtis :  
démolition exceptionnelle, travaux ayant pour effet de modifier un élément de patrimoine bâti à protéger,
  - Pour les éléments de patrimoine archéologique :  
opérations d'aménagement, de construction ou de travaux selon leur localisation, leur nature, leur importance,  
Conservation ou sauvegarde des demandes de modification et des opérations,
  - Pour les arbres remarquables  
Tout abattage d'arbres repérés au titre des arbres remarquables est interdit sauf en raison d'un état phytosanitaire dégradé ou en lien avec des conditions de sécurité.

Toutes ces informations seront précisées dans un tableau indiquant le numéro, l'adresse, la parcelle, la dénomination et le plan cadastral.

5- **Bulletin municipal** :

Le prochain bulletin municipal est en cours de réalisation, la commission se charge de récolter les différents articles.

6- **Frêlons** :

Aurélien SAINTILAN se charge d'organiser une prochaine réunion avec Leff Armor ; la même règle que l'an passé sera appliquée.

7- **Signalisation à « La Villeneuve »** :

Mr Alain OLLIVIER-HENRY informe avoir prévenu les habitants du quartier que des panneaux vont être mis en place afin de ralentir la vitesse dans le village.

L'expérimentation permettra de valider la sécurisation souhaitée.